

Accord de coopération CE/Afrique du Sud

1994/0216(CNS) - 28/11/1994

En adoptant le rapport de Mme Glenys KINNOCK (PSE, UK), la commission propose que le PE approuve la conclusion de l'accord intérimaire entre l'Union et l'Afrique du Sud signé le 10 octobre dernier. A noter que cet accord intérimaire n'est en aucune façon incompatible avec les objectifs du programme de reconstruction et de développement (PRD) élaboré par le gouvernement sud-africain qui a pour objectif la satisfaction des besoins élémentaires, l'augmentation des ressources et capacités humaines, la démocratisation de l'Etat et de l'économie accompagnée d'une réforme institutionnelle. A noter également l'admission de l'Afrique du Sud au système des préférences généralisées à partir de 1995 pour les produits industriels et de 1996 pour les produits agricoles.